

Communiqué de presse: Arbitre élu au poste de juge fédéral

Berne, le 19 mars 2026 – M. Arthur Brunner, arbitre au Tribunal du sport suisse, est élu juge fédéral.

Lors de la session de printemps 2026, l'Assemblée fédérale a élu M. Arthur Brunner, arbitre au Tribunal de sport suisse, en tant que juge fédéral ordinaire au Tribunal Fédéral. Il entrera en fonction le 1^{er} juillet 2026.

La Fondation Tribunal du sport suisse et le Tribunal du sport suisse adressent à M. Arthur Brunner leurs plus sincères félicitations pour cette élection et lui souhaitent plein succès dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités.

La Fondation Tribunal du sport suisse est l'organe responsable du Tribunal du sport suisse, c'est-à-dire une institution d'arbitrage chargée de trancher les litiges liés au sport ou les violations potentielles de certains règlements, en Suisse et au Liechtenstein

Le Tribunal du sport suisse est une institution d'arbitrage et l'organe disciplinaire au sens de l'art. 72g OESp, lequel est indépendant de Swiss Olympic et de Swiss Sport Integrity. Depuis le 1^{er} juillet 2024, il juge actuellement les violations présumées du Statut concernant le dopage de Swiss Olympic et des Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse.

Contact :

Yann Hafner

Directeur

info@sportstribunal.ch